



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.2/L.15
29 janvier 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes

Sixième session

Genève, 21-25 janvier 2002

Point 3 de l'ordre du jour

**INCIDENCES DES COURANTS D'INVESTISSEMENT INTERNATIONAUX
SUR LE DÉVELOPPEMENT: L'IMPACT DES POLITIQUES EN MATIÈRE
D'IED SUR L'INDUSTRIALISATION, L'ENTREPRENARIAT LOCAL
ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CAPACITÉ D'OFFRE DES PAYS EN
DÉVELOPPEMENT, EN PARTICULIER DES PAYS LES MOINS AVANCÉS**

Recommandations concertées¹

1. La Commission a pris note des documents présentés par le secrétariat au titre de ce point².

¹ Adoptées par la Commission à la séance plénière de clôture, le vendredi 25 janvier 2002.

² «World Investment Report 2001, Promoting Linkages» (UNCTAD/WIR/2001); «L'incidence des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et l'expansion des capacités de production – Note thématique du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/EM.10/2); «Rapport de la Réunion d'experts sur l'incidence des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et l'expansion des capacités de production» (TD/B/COM.2/35); «Incidences des courants d'investissement internationaux sur le développement: l'impact des politiques en matière d'IED sur l'industrialisation, l'entrepreneuriat local et le développement de la capacité d'offre des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés – Note du secrétariat de la CNUCED» (TD/B/COM.2/38); «Comments made by Member States on the outcome of the Expert Meeting on the impact of FDI policies on industrialization, local entrepreneurship and the development of supply capacity» (TD/B/COM.2/CRP.3); «Rapport de la réunion d'experts sur l'intégration des questions de parité entre les sexes dans une optique de promotion économique et sociale» (TD/B/COM.3/40).

2. La Commission a noté que la plupart des gouvernements étaient conscients que l'investissement étranger direct (IED) pouvait grandement favoriser le développement des pays d'accueil. Ils s'efforcent de suivre une politique propre à en accroître l'effet positif, tout en veillant à ce qu'il n'ait pas de conséquences négatives. L'IED peut contribuer au développement en stimulant l'industrialisation, la compétitivité des exportations et l'augmentation de la capacité de production locale. Mais cela n'est pas automatique. Le renforcement de sa contribution dépend de nombreux facteurs, et notamment de la stratégie des entreprises qui en sont le moteur, des coûts et des risques pour les investisseurs potentiels et des conditions requises pour pouvoir exploiter les avantages qui s'offrent. La politique des pays d'accueil est déterminante à cet égard, mais les pays d'origine et la communauté internationale ont également un rôle à jouer.

3. La Commission a donc formulé les recommandations exposées ci-après.

A. Recommandations adressées aux gouvernements

4. Les gouvernements des pays d'accueil devraient non seulement établir à l'échelon national un régime d'investissement ouvert et transparent, mais encore s'efforcer de promouvoir efficacement une politique en matière d'IED qui soit compatible avec leurs objectifs globaux de développement et leurs stratégies d'industrialisation, compte tenu des capacités et des débouchés nationaux, en faisant appel à la pleine participation du secteur privé. Une bonne connaissance des stratégies des entreprises faciliterait l'application d'une telle politique.

5. Pour promouvoir l'investissement étranger direct, il est recommandé de mettre en place un cadre institutionnel et administratif efficace en créant un organisme directeur et en s'appuyant sur une bonne coordination entre les services gouvernementaux, sur une ferme volonté politique et sur une interaction étroite avec les entreprises nationales et étrangères. Les gouvernements devraient suivre une démarche ciblée en matière de promotion de l'IED, prendre des mesures transparentes, utiliser leurs ressources limitées avec un maximum d'efficacité et adapter leur action à l'évolution des objectifs stratégiques du pays (création d'emplois, développement du marché intérieur, augmentation des exportations, transfert de technologie, perfectionnement des industries locales, etc.).

6. Pour accroître l'effet bénéfique de l'IED sur l'économie des pays d'accueil, les gouvernements sont encouragés à accorder une attention particulière à la promotion de liens entre les filiales de sociétés étrangères et les fournisseurs locaux de biens et services. L'étroitesse de ces liens dépendra beaucoup des efforts déployés pour perfectionner les techniques et accroître la capacité des entreprises nationales, ainsi que pour améliorer les compétences de la main-d'œuvre locale. Les gouvernements devraient donc envisager de créer un mécanisme institutionnel et administratif pour mettre en œuvre et suivre l'application d'un programme efficace et ciblé de développement des relations interentreprises. L'établissement de liens peut être facilité par diverses mesures encourageant l'intégration des filiales étrangères et les incitant à contribuer au développement des entreprises locales. L'État peut jouer un rôle en prenant des dispositions compatibles avec les règles internationales, et notamment en imposant des obligations de résultat ou des contraintes d'exploitation.

7. Les gouvernements devraient aussi étudier l'incidence de la politique en matière d'IED sur l'égalité entre hommes et femmes dans l'économie en général et dans certains secteurs où ce type d'investissement est important. Il convient de fournir un appui aux femmes chefs d'entreprise. Il serait utile d'établir des statistiques dans une perspective sexospécifique.

8. Les pays d'origine devraient échanger des données d'expérience concernant le ciblage et la promotion des relations interentreprises, et fournir une aide aux intéressés dans ce domaine. Ils sont également encouragés à fournir une assistance financière aux pays en développement en vue de l'établissement d'un cadre approprié pour la promotion de l'IED et l'établissement de liens, en tenant compte des besoins particuliers des pays les moins avancés (PMA).

9. L'amélioration de l'accès des biens et services originaires des pays en développement, et en particulier des PMA, aux marchés du monde développé peut aider ces pays à attirer l'IED.

B. Recommandations adressées à la communauté internationale

10. Les institutions internationales s'occupant de l'IED devraient aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place un cadre institutionnel approprié ainsi qu'à prendre des mesures concrètes pour encourager la formation de groupements et l'établissement de liens, en tenant compte des besoins particuliers des PMA.

11. Les institutions internationales sont invitées à redoubler d'efforts pour aider les pays en développement à mettre en place un cadre et des instruments financiers qui aident les entreprises locales à tirer parti de l'investissement étranger et à nouer des liens avec des sociétés transnationales.
12. Les organismes des Nations Unies et d'autres organisations compétentes devraient conjuguer et coordonner leurs efforts dans ce domaine.
13. La communauté internationale devrait aider les PMA à mettre en place et à améliorer l'infrastructure nécessaire pour attirer l'IED.

C. Recommandations adressées à la CNUCED

14. Compte tenu des besoins particuliers des PMA et conformément au Plan d'action de Bangkok, la CNUCED devrait:
 - a) Continuer à analyser les systèmes internationaux de production par secteur et par industrie, en s'intéressant, s'il y a lieu, aux problèmes de parité entre les sexes, et informer les États membres des résultats de ses travaux;
 - b) Aider les pays en développement à évaluer leurs capacités actuelles compte tenu de leur compétitivité sur le marché international, ainsi qu'à prendre des mesures pour tirer le meilleur parti de l'IED;
 - c) Aider les pays en développement à concevoir, exécuter et évaluer des programmes de ciblage de l'IED et d'établissement de liens qui soient compatibles avec leurs stratégies d'industrialisation et de développement;
 - d) Diffuser des renseignements sur les programmes de ce type qui ont été couronnés de succès;
 - e) En coopération avec d'autres organisations internationales, analyser de façon suivie la politique et les possibilités en matière d'IED, en se fondant sur l'expérience des pays et en s'intéressant à des questions comme le rôle des contraintes d'exploitation, les liens entre

l'investissement étranger et l'investissement intérieur, et l'effet de l'IED sur la balance des paiements;

f) Étudier l'incidence de la suppression progressive des préférences commerciales sur les flux d'investissements étrangers directs à destination des PMA.
